

24 nov 2023 -16:06

Conseil des ministres du 24 novembre 2023

Le Conseil des ministres a eu lieu selon la procédure électronique le vendredi 24 novembre 2023 sous la présidence du Premier ministre Alexander De Croo.

Le Conseil des ministres a pris les décisions suivantes :

SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale
Communication externe
Rue de la Loi 16
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 501 02 11
<https://chancellerie.belgium.be>

Christophe Springael
Service Rédaction
+32 2 287 41 92
+32 477 59 14 37
christophe.springael@premier.fed.be

Pieter-Jan Devos
Service Rédaction
+32 2 287 41 10
pieter-jan.devos@premier.fed.be

Elise Goethals
Service Rédaction
+32 2 287 41 22
elise.goethals@premier.fed.be

Maxime Darge
Service Rédaction
+32 471 84 21 87
maxime.darge@premier.fed.be

24 nov 2023 -16:06

Appartient à Conseil des ministres du 24 novembre 2023

Fourniture de systèmes de pompage et de potabilisation d'eau au Togo

Sur proposition de la ministre des Affaires étrangères Hadja Lahbib, le Conseil des ministres a marqué son accord sur l'émission d'une promesse en faveur de l'intervention de Finexpo en vue de la fourniture d'unités de pompage et de potabilisation de l'eau au Togo.

Ces unités solaires ont pour objectif de pomper, de purifier et de stocker l'eau en utilisant l'énergie solaire, afin de fournir de l'eau potable aux populations locales et ainsi de réduire les difficultés liées au transport de l'eau brute sur de longues distances.

Chaque unité peut produire entre 30 et 50 m³ d'eau potable par jour et est conçue pour être installée dans des forages existants. Ces unités permettront de fournir de l'eau potable à environ 30 000 habitants au total sur les six sites suivants : Tandjouaré, Bassar, Kouka, Kabou, Sotouboua et Togoville.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Hadja Lahbib, ministre des Affaires étrangères, des Affaires européennes et du Commerce extérieur, et des Institutions culturelles fédérales
Rue des Petits Carmes, 15 - 15e étage
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 501 85 91
<https://lahbib.belgium.be>

Olivier Schotte
Porte-parole (FR)
olivier.schotte@diplobel.fed.be

Remy Esquiliche
Porte-parole (NL)
remy.esquiliche@diplobel.fed.be

24 nov 2023 -16:06

Appartient à Conseil des ministres du 24 novembre 2023

Missions B-FAST au Kosovo, au Pérou, en Italie et en Roumanie

Sur proposition de la ministre des Affaires étrangères Hadja Lahbib, le Conseil des ministres a marqué son accord sur les dépenses du SPF Affaires étrangères affectées aux missions B-FAST au Kosovo, au Pérou, en Italie et en Roumanie.

Sont concernées les missions suivantes :

- produits d'hygiène au Kosovo après les graves inondations qui ont sévi du 17 au 22 janvier 2023
- aide d'urgence au Pérou après le passage de la tempête tropicale Yaku à la mi-mars 2023
- personnel avec des pompes à eau en Italie après les graves inondations de fin mai 2023
- assistance des secouristes gravement brûlés après l'importante explosion de gaz à Bucarest dans la nuit du 26 au 27 août 2023

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Hadja Lahbib, ministre des Affaires étrangères, des Affaires européennes et du Commerce extérieur, et des Institutions culturelles fédérales
Rue des Petits Carmes, 15 - 15e étage
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 501 85 91
<https://lahbib.belgium.be>

Olivier Schotte
Porte-parole (FR)
olivier.schotte@diplobel.fed.be

Remy Esquiliche
Porte-parole (NL)
remy.esquiliche@diplobel.fed.be

24 nov 2023 -16:06

Appartient à Conseil des ministres du 24 novembre 2023

Renouvellement d'une autorisation dans le cadre de la lutte contre la piraterie

Sur proposition de la ministre de l'Intérieur Annelies Verlinden, le Conseil des ministres a approuvé un projet d'arrêté royal portant renouvellement d'une autorisation pour lutter contre la piraterie.

Depuis l'entrée en vigueur de la loi portant diverses mesures relatives à la lutte contre la piraterie maritime, il peut être fait appel à des entreprises de sécurité maritime pour protéger les navires sous pavillon belge contre des actes de piraterie. Ces activités de surveillance, de protection et de sécurisation des navires ne sont autorisées que dans les zones maritimes qui présentent un risque élevé de piraterie.

L'autorisation de l'entreprise Port2Port LPC France est prolongée pour une période de trois ans.

Le projet est soumis à la signature du Roi.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Annelies Verlinden, ministre de l'Intérieur, des Réformes institutionnelles et du Renouveau démocratique
Rue de la Loi, 2
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 488 0511
<https://verlinden.belgium.be>
info@verlinden.belgium.be

Nick Gyselincx
Porte-parole
+32 473 33 30 53
press@verlinden.belgium.be

24 nov 2023 -16:06

Appartient à Conseil des ministres du 24 novembre 2023

Cotisation de base en vue du financement du Fonds de pension solidarisé

Sur proposition de la ministre des Pensions Karine Lalieux, le Conseil des ministres a approuvé un projet d'arrêté royal fixant la cotisation de base en vue du financement du Fonds de pension solidarisé.

Conformément à l'avis du Comité de gestion des pensions des administrations provinciales et locales du service fédéral des Pensions, le projet d'arrêté royal vise à fixer la cotisation de pension de base des administrations provinciales et locales pour les deux années 2025 et 2026.

La cotisation de base a déjà été augmentée à deux reprises ces dernières années, pour atteindre 45 %. Ce niveau sera maintenu en 2025 et 2026.

Le projet est soumis à la signature du Roi.

Projet d'arrêté royal pris pour les années 2025 et 2026 en exécution de l'article 16, alinéa 1er, 1), de la loi du 24 octobre 2011 assurant un financement pérenne des pensions des membres du personnel nommé à titre définitif des administrations provinciales et locales et des zones de police locale et modifiant la loi du 6 mai 2002 portant création du fonds des pensions de la police intégrée et portant des dispositions particulières en matière de sécurité sociale et contenant diverses dispositions modificatives

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Karine Lalieux, ministre des Pensions et de l'Intégration sociale, chargée des Personnes handicapées, de la Lutte contre la pauvreté et de Beliris
Avenue de la Toison d'or, 87
1060 Bruxelles
Belgique
+32 2 541 64 84
<https://lalieux.belgium.be>
info@lalieux.fed.be

Delphine Van Bladel
Porte-parole (FR)
+32 476 60 02 61
delphine.vanbladel@lalieux.fed.be

Sam Van De Putte
Porte-parole (NL)
+32 478 44 07 01
sam.vandeputte@lalieux.fed.be

24 nov 2023 -16:06

Appartient à [Conseil des ministres du 24 novembre 2023](#)

Modifications relatives aux conditions de détachement pour l'unité d'information des passagers

Sur proposition de la ministre de l'Intérieur Annelies Verlinden, le Conseil des ministres a approuvé un projet d'arrêté royal relatif aux dispositions concernant les détachements auprès de l'unité d'information des passagers.

Dans le cadre de la lutte contre le terrorisme et la grande criminalité, l'unité d'information des passagers traite les données relatives à l'ensemble des passagers aériens à leur arrivée, départ ou transit en Belgique. Dans le régime actuel des membres du personnel détachés des services compétents, il demeure une incertitude à l'échéance du mandat de trois ans et à l'issue d'une éventuelle prolongation.

Afin de garantir la continuité des service de l'unité, de lever l'incertitude pour les personnes concernées et d'alléger la charge administrative tout en conservant une plus longue disponibilité des connaissances et de l'expérience acquises, les modifications suivantes sont apportées :

- la période de détachement est prolongée de trois à cinq ans
- le maximum de trois prolongations d'un an est remplacé par une prolongation par période de maximum cinq ans
- le nombre d'années d'expérience dont doivent disposer les candidats au détachement est réduit de trois à un an

Le projet est transmis pour avis au Conseil d'État, à l'Autorité de protection des données, à l'Organe de contrôle de l'information policière et au Comité permanent de contrôle des services renseignement et de sécurité.

Projet d'arrêté royal modifiant l'arrêté royal du 21 décembre 2017 relatif à l'exécution de la loi du 25 décembre 2016 relative au traitement des données des passagers, reprenant diverses dispositions concernant l'Unité d'information des passagers et le délégué à la protection des données

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Annelies Verlinden, ministre de l'Intérieur, des Réformes institutionnelles et du Renouveau démocratique

Rue de la Loi, 2

1000 Bruxelles

Belgique

+32 2 488 0511

<https://verlinden.belgium.be>

info@verlinden.belgium.be

Nick Gyselincx

Porte-parole

+32 473 33 30 53

press@verlinden.belgium.be

24 nov 2023 -16:06

Appartient à Conseil des ministres du 24 novembre 2023

Fonction publique : jours de pont pour 2024

Sur proposition de la ministre de la Fonction publique Petra De Sutter, le Conseil des ministres a approuvé un projet de circulaire relatif à l'octroi des jours de pont pour 2024 au personnel des services de la fonction publique administrative fédérale.

Une dispense est octroyée aux membres du personnel les jours suivants :

- le vendredi 10 mai 2024 (vendredi qui suit l'Ascension)
- le vendredi 16 août 2024 (le vendredi qui suit l'Assomption)

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Petra De Sutter, Vice-Première ministre et ministre de la
Fonction publique, des Entreprises publiques, des
Télécommunications et de la Poste
Tour des Finances
Boulevard du Jardin botanique, 50
1000 Bruxelles
Belgique
<https://desutter.belgium.be>
info@desutter.fed.be

Bram Sebrechts
Porte-parole
+32 498 27 31 91
bram.sebrechts@desutter.fed.be

24 nov 2023 -16:06

Appartient à [Conseil des ministres du 24 novembre 2023](#)

Fonction publique : dispositions diverses relatives à la sélection et au statut du personnel fédéral

Sur proposition de la ministre de la Fonction publique Petra De Sutter, le Conseil des ministres a approuvé un projet d'arrêté royal portant diverses dispositions relatives à la sélection et au statut du personnel de la fonction publique administrative fédérale.

Les mesures du projet visent à optimiser le processus de sélection, à améliorer l'expérience du candidat, à renforcer la position des conseillers en prévention, à fournir aux services fédéraux un outil supplémentaire pour combler les fonctions en pénurie. Il s'agit plus spécifiquement des mesures suivantes :

- l'octroi d'une dispense aux candidats qui ont déjà réussi un module commun lors d'une sélection précédente
- l'octroi pour les membres du personnel contractuels d'une exemption de sélection supplémentaire lors du renouvellement de leur contrat. En ce qui concerne les contractuels qui se trouvent dans l'ancienne carrière et qui commencent un stage de statutaire, le projet garantit qu'ils peuvent bénéficier des effets pécuniaires d'une éventuelle promotion barémique pendant le stage
- la possibilité, dans le cadre des procédures de promotion et de la mobilité, d'exiger des candidats soit une expérience utile, soit un diplôme ou un certificat spécifique
- la possibilité que les lauréats d'une sélection comparative indiquent certaines préférences en vue de leur recrutement afin de postuler de manière plus ciblée
- la possibilité d'organiser des sélections devant un jury de deux assesseurs et de prolonger le délai de consultation des mini réserves de recrutement avec des lauréats d'épreuves complémentaires.
- l'introduction d'un délai de recours contre la décision du fonctionnaire dirigeant concernant la reconnaissance de l'ancienneté pécuniaire lors de l'entrée en service
- l'harmonisation de la carrière pécuniaire des conseillers en prévention en leur accordant une échelle de traitement plus élevée liée à l'exercice de la fonction

Le projet est transmis pour avis au Conseil d'État, après négociations syndicales.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Petra De Sutter, Vice-Première ministre et ministre de la
Fonction publique, des Entreprises publiques, des
Télécommunications et de la Poste
Tour des Finances
Boulevard du Jardin botanique, 50
1000 Bruxelles
Belgique
<https://desutter.belgium.be>
info@desutter.fed.be

Bram Sebrechts
Porte-parole
+32 498 27 31 91
bram.sebrechts@desutter.fed.be

24 nov 2023 -16:06

Appartient à Conseil des ministres du 24 novembre 2023

Renouvellement de l'accord de coopération relatif à l'emploi des travailleurs étrangers

Sur proposition de la secrétaire d'État à l'Asile et la Migration Nicole de Moor, le Conseil des ministres a approuvé un projet d'accord de coopération relatif à l'emploi de travailleurs étrangers.

Le 2 février 2018, l'État fédéral, les régions et la Communauté germanophone ont conclu un accord de coopération relatif à la coordination des politiques d'octroi d'autorisations de travail et d'octroi de permis de séjour, ainsi que des normes relatives à l'emploi et au séjour des travailleurs étrangers.

La directive 2009/50/CE relative aux travailleurs hautement qualifiés a été récemment abrogée et remplacée par la directive 2021/1883 (UE). Les dispositions de l'accord de coopération doivent être adaptées pour se conformer à la nouvelle directive. Concrètement, sont concernés les aspects suivants :

- modifications des dispositions relatives aux travailleurs hautement qualifiés dans le cadre de la carte bleue
- modifications à une procédure d'infraction engagée par la Commission européenne dans le cadre de la directive établissant les conditions d'accès et de séjour des ressortissants de pays tiers aux fins d'un emploi en tant que travailleur saisonnier
- concrétisation de mesures spécifiques convenues en Conférence interministérielle Migration et Intégration du 7 juillet 2023

Enfin, d'autres modifications et corrections ont été également apportées.

Projet d'accord de coopération modifiant l'accord de coopération du 6 décembre 2018 entre l'État fédéral, la Région wallonne, la Région flamande, la Région de Bruxelles-Capitale et la Communauté germanophone portant exécution de l'accord de coopération du 2 février 2018 entre l'État fédéral, la Région wallonne, la Région flamande, la Région de Bruxelles-Capitale et la Communauté germanophone portant sur la coordination des politiques d'octroi d'autorisations de travail et d'octroi du permis de séjour, ainsi que les normes relatives à l'emploi et au séjour des travailleurs étrangers

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Nicole de Moor, secrétaire d'Etat à l'Asile et la Migration
Rue Lambermont, 2
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 572 02 00
<https://demoor.belgium.be>

Sieghild Lacoere
Porte-parole
+32 475 50 55 50
sieghild.lacoere@demoor.fed.be

24 nov 2023 -16:06

Appartient à Conseil des ministres du 24 novembre 2023

Marché public pour la Défense

Sur proposition de la ministre de la Défense Ludivine Dedonder, le Conseil des ministres a marqué son accord sur le lancement d'un marché public pour la Défense.

Il s'agit du *midlife upgrade* de l'installation hyperbare de l'hôpital militaire Reine Astrid, complétée par un contrat pluriannuel de livraisons et de services pour la durée de vie de l'installation.

Le marché sera passé via une procédure négociée sans publicité préalable.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Ludivine Dedonder, ministre de la Défense
Rue Lambermont, 8
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 441 52 00
<https://dedonder.belgium.be>
ludivine.dedonder@mil.be

Rodolphe Polis
Porte-parole (FR)
+32 478 33 57 35
rodolphe.polis@mil.be

Cédric Maes
Porte-parole (NL)
+32 479 34 79 23
cedric.maes@mil.be

24 nov 2023 -16:06

Appartient à Conseil des ministres du 24 novembre 2023

Nomination du médiateur francophone de l'Énergie

Sur proposition de la ministre de l'Énergie Tinne Van der Straeten, le Conseil des ministres a approuvé un projet d'arrêté royal relatif à la nomination du médiateur de l'Énergie de rôle linguistique français.

Maurice Bohet est désigné au poste de médiateur francophone de l'Énergie pour un mandat renouvelable de cinq ans.

Le projet est soumis à la signature du Roi.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Tinne Van der Straeten, ministre de l'Energie
Tour des Finances
Boulevard du Jardin botanique, 50 - 8e étage
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 277 70 29
info@vanderstraeten.belgium.be

StéphanieMaquoi
Porte-parole (FR)
+32 478 69 57 84
stephanie.maquoi@vanderstraeten.belgium.be

Andries Bomans
Porte-parole (NL)
+32 471 66 00 06
andries.bomans@vanderstraeten.belgium.be

24 nov 2023 -16:06

Appartient à Conseil des ministres du 24 novembre 2023

Modifications relatives à la présomption légale d'incapacité de travail dans le cadre du « Trajet retour au travail »

Sur proposition du ministre des Indépendants David Clarinval, le Conseil des ministres a approuvé un projet d'arrêté royal modifiant le point de départ de la période couverte par la présomption légale d'incapacité de travail pendant un trajet formel de réintégration en vue de la réinsertion socioprofessionnelle.

Afin de dorénavant éviter toute confusion autour du point de départ de la période de présomption légale d'incapacité de travail, il est prévu que la période commence à courir le jour où le titulaire signe la déclaration positive d'engagement.

Le point de départ est donc lié au moment de l'engagement du titulaire à coopérer activement à l'exécution du trajet formel de réintégration visant la réinsertion socioprofessionnelle, entamé dans le cadre d'un « Trajet retour au travail ».

Le projet est transmis pour avis au Conseil d'État.

Projet d'arrêté royal modifiant l'article 22 de l'arrêté royal du 20 juillet 1971 instituant une assurance indemnités et une assurance maternité en faveur des travailleurs indépendants et des conjoints aidants

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

David Clarinval, Vice-Premier ministre et ministre des Classes moyennes, des Indépendants, des PME et de l'Agriculture, des Réformes institutionnelles et du Renouveau démocratique
Rue des Petits Carmes, 15 - 6e étage
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 277 69 79
<https://clarinval.belgium.be>
info@clarinval.belgium.be

Delara Pouya
Porte-parole (FR)
+32 474 05 63 60
delara.pouya@clarinval.belgium.be

Koen Peumans
Porte-parole (NL)
+32 473 81 11 06
koen.peumans@clarinval.belgium.be

24 nov 2023 -16:06

Appartient à [Conseil des ministres du 24 novembre 2023](#)

Mise en place d'un mécanisme de prévention de la torture - Deuxième lecture

Sur proposition du ministre de la Justice Paul Van Tigchelt, de la ministre de l'Intérieur Annelies Verlinden et de la secrétaire d'État à l'Asile et la Migration Nicole de Moor, le Conseil des ministres a approuvé en deuxième lecture un avant-projet de loi prévoyant un mécanisme de prévention chargé de surveiller le traitement réservé aux personnes privées de liberté et résidant dans des lieux de privation de liberté.

Le Protocole facultatif se rapportant à la Convention contre la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants (OPCAT), adopté à New York le 18 décembre 2002, impose à la Belgique de mettre en place un tel mécanisme.

Le mécanisme de prévention est un organe indépendant établi au sein de l'Institut fédéral pour la protection et la promotion des droits humains (IFDH). Il sera chargé :

- d'examiner régulièrement la situation des personnes privées de liberté par le biais de visites préventives
- de formuler des recommandations à l'intention des autorités compétentes
- de formuler des propositions au sujet de la législation et d'examiner leur compatibilité avec les normes internationales

Le mécanisme de prévention coopérera avec les organismes spécialisés à cette fin (Comité P, le Conseil central de surveillance pénitentiaire et Myria).

En outre, des modifications sont apportées à la loi portant création de l'Institut fédéral pour la protection et la promotion des droits humains (IFDH) afin d'améliorer sa conformité avec les Principes de Paris, dans la perspective de l'obtention d'un statut A.

L'avant-projet est soumis à la signature du Roi en vue de son dépôt à la Chambre des représentants.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Paul Van Tigchelt, Vice-Premier ministre et ministre de la
Justice et de la Mer du Nord
Tour des Finances
Boulevard du Jardin botanique, 50 - 6e étage
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 792 99 02
contact@teamjustice.be

Julien Vandenborre
Porte-parole (FR)
+32 475 56 44 07
julien@teamjustitie.be

Jan Van der Cruysse
Porte-parole (NL)
+32 490 57 33 88
jan@teamjustitie.be

Nicole de Moor, secrétaire d'Etat à l'Asile et la Migration
Rue Lambermont, 2
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 572 02 00
<https://demoor.belgium.be>

Sieghild Lacoere
Porte-parole
+32 475 50 55 50
sieghild.lacoere@demoor.fed.be

24 nov 2023 -16:06

Appartient à Conseil des ministres du 24 novembre 2023

Révision de la législation relative à la profession de détective privé – Deuxième lecture

Sur proposition de la ministre de l'Intérieur Annelies Verlinden, le Conseil des ministres a approuvé en deuxième lecture un avant-projet de loi remplaçant la loi existante réglementant la profession de détective privé.

L'exercice des activités de recherche privée est actuellement régi par une loi datant de 1991. Cette loi est dépassée et ne tient pas compte des nouvelles règles de droit, des nouvelles méthodes de travail et possibilités de recherche.

Le nouvel avant-projet veille dès lors à une révision intégrale de cette loi. Il concerne spécifiquement les activités de recherche privée. Pour exercer ces activités, les entreprises qui proposent ces services à des tiers ou qui les organisent pour leur propre compte doivent être titulaires d'une autorisation. Le personnel qu'elles emploient est soumis à diverses autres conditions de sécurité et de formation.

L'avant-projet s'intéresse ensuite au contrôle proactif sous la forme de systèmes d'autorisation et de cartes d'identification du personnel ainsi qu'à un contrôle réactif du respect de la loi. C'est ainsi que le gouvernement entend garantir la fiabilité et la qualité des services ainsi que le respect de l'État de droit.

L'avant-projet est transmis pour avis au Conseil d'État.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Annelies Verlinden, ministre de l'Intérieur, des Réformes institutionnelles et du Renouveau démocratique
Rue de la Loi, 2
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 488 0511
<https://verlinden.belgium.be>
info@verlinden.belgium.be

Nick Gyselincx
Porte-parole
+32 473 33 30 53
press@verlinden.belgium.be

24 nov 2023 -16:06

Appartient à [Conseil des ministres du 24 novembre 2023](#)

Exécution de dispositions diverses relatives aux conditions de travail des livreurs de colis postaux

Sur proposition de la ministre de la Poste Petra De Sutter, le Conseil des ministres a approuvé trois projets d'arrêté royal visant à fixer les modalités d'exécution de la loi portant des dispositions diverses relatives aux conditions de travail des livreurs de colis postaux.

Les projets d'arrêtés royaux poursuivent les objectifs suivants :

Projet d'arrêté royal fixant le montant de la redevance due pour l'étude de la notification

- le montant de la rétribution est fixé à 200 euros, est indexé annuellement et versé à l'Institut belge des services postaux et des télécommunications

Projet d'arrêté royal fixant les valeurs numériques des éléments utilisés pour le calcul de la compensation minimale pour les livreurs de colis postaux

- la compensation minimale est perçue pour deux catégories, à savoir :
 - les véhicules motorisés : un moyen de transport qui nécessite un permis de conduire de catégorie B ou supérieure
 - les bicyclettes : un moyen de transport ou de livraison qui ne nécessite pas de permis de conduire ou requiert un permis de conduire de catégorie AM, A, A1 ou A2
- la compensation minimale tient compte du nombre de kilomètres parcourus par jour et du nombre d'heures prestées par jour
- la compensation minimale se compose de trois éléments de coût qui sont indexés annuellement : le coût du travail, le coût du transport et les frais généraux. Le prix du carburant est mis à jour deux fois par an
- les montants calculés de la compensation minimale sont inscrits dans un arrêté ministériel
- la pertinence du modèle de coûts est évaluée tous les trois ans

Projet d'arrêté royal relatif au rôle de coordinateur auprès des prestataires de services postaux et des sous-traitants

Le coordinateur a pour mission :

- d'informer les livreurs de colis, par écrit et de manière claire, de leurs droits et obligations tels que visés par la loi du 26 janvier 2018 relative aux services postaux. Ces informations doivent être communiquées aux livreurs de colis à intervalles réguliers
- d'établir un plan de vigilance contenant une description de la chaîne de valeur des filiales, des sous-traitants et des fournisseurs de même qu'une analyse des risques liés à d'éventuelles infractions et les mesures pour faire face à ces risques

Les projets sont transmis pour avis au Conseil d'État.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Petra De Sutter, Vice-Première ministre et ministre de la
Fonction publique, des Entreprises publiques, des
Télécommunications et de la Poste
Tour des Finances
Boulevard du Jardin botanique, 50
1000 Bruxelles
Belgique
<https://desutter.belgium.be>
info@desutter.fed.be

Bram Sebrechts
Porte-parole
+32 498 27 31 91
bram.sebrechts@desutter.fed.be

24 nov 2023 -16:06

Appartient à Conseil des ministres du 24 novembre 2023

Marché public relatif à la fourniture de de camions-citernes pour divers services publics

Sur proposition de la ministre de l'Intérieur Annelies Verlinden, le Conseil des ministres a marqué son accord sur la passation d'un marché public pour la fourniture de camions-citernes pour divers services publics.

Les véhicules seront utilisés pour le transport de grandes quantités d'eau pour alimenter d'autres véhicules d'extinction tels que l'autopompe. Les véhicules peuvent également être utilisés pour éteindre un incendie et pour nettoyer les routes.

L'accord-cadre est lancé dans le cadre de la centrale d'achat SPF Intérieur via une procédure ouverte.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Annelies Verlinden, ministre de l'Intérieur, des Réformes institutionnelles et du Renouveau démocratique
Rue de la Loi, 2
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 488 0511
<https://verlinden.belgium.be>
info@verlinden.belgium.be

Nick Gyselincx
Porte-parole
+32 473 33 30 53
press@verlinden.belgium.be

24 nov 2023 -16:06

Appartient à Conseil des ministres du 24 novembre 2023

Mécanisme d'ajustement carbone aux frontières

Sur proposition de la ministre du Climat Zakia Khattabi, le Conseil des ministres a approuvé un avant-projet de loi relative à l'établissement d'un mécanisme d'ajustement carbone aux frontières.

Le *Carbon Border Adjustment Mechanism* (CBAM) est un mécanisme visant à fixer un prix équitable pour le carbone émis lors de la production de biens à forte intensité de carbone qui entrent dans l'UE. Il doit encourager une production industrielle plus propre dans les pays tiers, tout en évitant le risque de fuite de carbone.

Les modalités d'application et le fonctionnement du règlement 2023/956 (UE) doivent être implémentés en droit belge. Le service public fédéral Santé publique, Sécurité de la chaîne alimentaire et Environnement agira en qualité d'autorité compétente.

À partir de 2026, les importateurs de l'UE de biens appartenant à ces secteurs CBAM devront s'enregistrer et déclarer les émissions générées par la production des biens importés. Chaque année, ils remettront l'équivalent des émissions générées en certificats CBAM, qu'ils devront acheter au prix hebdomadaire des quotas sur le marché primaire de l'ETS (échange de quotas d'émissions).

CBAM zal in twee fasen worden geïmplementeerd om de importeurs voor te bereiden om aan al hun verplichtingen te voldoen en om hen de tijd te geven om deze eerste fase te evalueren vóór de laatste fase. Er is ook een sanctieregeling voorzien, bijvoorbeeld wanneer een aangever heeft nagelaten een CBAM-rapport in te dienen of wanneer deze een onvolledig of onjuist CBAM-rapport heeft ingediend.

La mise en œuvre du CBAM se fera en deux temps afin de préparer les importateurs à satisfaire à toutes leurs obligations et de leur laisser un certain délai pour évaluer cette première phase avant la phase définitive. Un régime de sanctions est également prévu, par exemple lorsqu'un déclarant n'a pas soumis de rapport CBAM ou a soumis un rapport CBAM incomplet ou incorrect.

L'avant-projet est transmis pour avis au Conseil d'État.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Zakia Khattabi, ministre du Climat, de l'Environnement, du
Développement durable et du Green Deal
Tour des Finances
Boulevard du Jardin botanique, 50 - 5e étage
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 220 20 11
<https://khattabi.belgium.be>
info@Khattabi.fed.be

Adrien Volant
Porte-parole (FR)
+32 497 82 39 56
adrien.volant@khattabi.fed.be

Mathias Bienstman
Porte-parole (NL)
+32 499 77 68 06
mathias.bienstman@khattabi.fed.be

24 nov 2023 -16:06

Appartient à Conseil des ministres du 24 novembre 2023

Répartition des recettes du Fonds de la sécurité routière

Le Conseil des ministres a approuvé un avant-projet de loi modifiant la répartition des recettes fédérales du Fonds de la sécurité routière.

La modification vise à augmenter les budgets des achats communs de la Police fédérale, ainsi que les budgets du SPF Mobilité et du SPF Justice afin d'atteindre les objectifs du plan de sécurité routière, en particulier les initiatives visant à augmenter la probabilité d'être arrêté et à renforcer la capacité de la chaîne de justice pénale.

L'avant-projet est transmis pour avis au Conseil d'État.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Georges Gilkinet, Vice-Premier ministre et ministre de la Mobilité
Tour des Finances
Boulevard du Jardin botanique, 50
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 220 20 11
<https://gilkinet.belgium.be>
info@gilkinet.fed.be

Pascal Devos
Porte-parole (FR)
+32 478 34 23 77
pascal.devos@gilkinet.fed.be

Litte Frooninckx
Porte-parole (NL)
+32 499 59 17 74
litte.frooninckx@gilkinet.fed.be

Vincent Van Quickenborne, Vice-Premier ministre et ministre de la Justice et de la Mer du Nord
Tour des Finances
Boulevard du Jardin botanique, 50 - 6e étage
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 792 99 02
contact@teamjustitie.be

Annelies Verlinden, ministre de l'Intérieur, des Réformes
institutionnelles et du Renouveau démocratique

Rue de la Loi, 2

1000 Bruxelles

Belgique

+32 2 488 0511

<https://verlinden.belgium.be>

info@verlinden.belgium.be

Nick Gyselincx

Porte-parole

+32 473 33 30 53

press@verlinden.belgium.be

24 nov 2023 -16:06

Appartient à Conseil des ministres du 24 novembre 2023

Dispositions diverses en matière d'économie

Sur proposition du ministre de l'Économie Pierre-Yves Dermagne, le Conseil des ministres a approuvé un avant-projet de loi portant dispositions diverses en matière d'économie.

L'avant-projet de loi contient des modifications du Code des sociétés et des associations, du Code de droit économique, ainsi que des modifications de lois qui ont un impact sur l'économie.

L'avant-projet est transmis pour avis à l'Autorité de protection des données et au Conseil d'État.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Pierre-Yves Dermagne, Vice-Premier ministre et ministre de l'Économie et du Travail
Rue Ducale, 61
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 207 16 00
<https://dermagne.belgium.be>
contact@dermagne.fed.be

Nicolas Gillard
Porte-parole (FR)
+32 476 20 37 84
nicolas.gillard@dermagne.fed.be

Laurens Teerlinck
Porte-parole (NL)
+32 484 68 12 59
laurens.teerlinck@dermagne.fed.be